

7 AIDES FINANCIÈRES



CRÉATION OU DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

ICC Finance - 2026
Expert en financement professionnel

www.icc-finance.fr

01

ARE ET ARCE - FRANCE TRAVAIL



? Ce que c'est :

- ARE : Maintien partiel des allocations chômage pendant le lancement - Cumul avec les revenus dans la limite de 60% des droits restants
- ARCE : Versement en capital de 60% des droits ARE restants, en 2 fois (démarrage + 6 mois)

🤔 Pour quand : En phase de création ou reprise d'entreprise

⚠️ En 2026 : le 2e versement ARCE n'est plus automatique en cas de reprise d'un CDI en temps plein en parallèle.

ARE et ARCE sont mutuellement exclusifs : il faut choisir.



02

ACRE – Aide à la Création ou Reprise d'Entreprise



? Ce que c'est : Exonération partielle de charges sociales pendant la 1^{ère} année d'activité à hauteur de 25%

🤔 Pour qui : Demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes de moins de 26 ans

 17 En 2026 : Demande obligatoire auprès de l'URSSAF sous 60 jours. N'est plus automatique, y compris pour les dirigeants de société.



03

CFE et Revenu Écologique Jeune (OCCITANIE)



? CFE : Exonération possible de cotisation foncière des entreprises selon la zone géographique

? Revenu Écologique Jeune (Occitanie) : Dispositif régional dédié aux jeunes porteurs de projets à dimension écologique - jusqu'à 1000€/mois sur 1 an

🤔 Pour qui : Dépend du profil du porteur et de la localisation du projet



04

Prêt d'honneur (Initiative France, Réseau Entreprendre, France Active ...)



? Ce que c'est : Prêt personnel à taux 0 %, sans caution personnelle.

💰 Montant moyen : Entre 2 000 € et 50 000 € selon le projet.

💰 Intérêt : Renforce la crédibilité bancaire et permet un effet levier auprès des banques.



05

La prime PACTE CRÉATION (moins de 30 ans)



? Ce que c'est : Prime de 1 000€ distribuée par France Active

🤔 Pour qui : Créateurs et entrepreneurs de moins de 30 ans



06

Bpifrance – Prêts et garanties publiques



? Ce que c'est : Des prêts adaptés à la création, à la croissance ou à l'innovation + des garanties jusqu'à 70 % sur les prêts bancaires classiques.

Exemples :

- Prêt création
- Prêt croissance TPE
- Prêt innovation
- Pour qui : TPE, PME, startups.



07

Aides régionales et locales



? Ce que c'est : Des dispositifs propres à chaque région (subventions, exonérations fiscales, prêts à taux bonifié...).



En 2026 :

- Nouvelle-Aquitaine : Aide à l'investissement des TPE/PME
- Occitanie : Pass Création / Pass Rebond
- Auvergne-Rhône-Alpes : Prêts croissance ou aide à la transmission-reprise
- Conseil : Consultez votre collectivité locale ou une agence ICC Finance pour connaître les aides de votre territoire.



08

Microcrédit professionnel (ADIE, réseaux associatifs)



? Ce que c'est : Prêt destiné aux profils qui n'ont pas accès au financement bancaire classique.

💰 Montant : Jusqu'à 12 000 €.

🤔 Pour qui : Micro-entrepreneurs, porteurs de projet au RSA, jeunes sans apport, etc.



09

Crowdfunding – Financement participatif



? Ce que c'est : Une levée de fonds via une plateforme en ligne, avec ou sans contrepartie.

3 types :

- Don (avec ou sans récompense)
- Prêt (crowdlending)
- Investissement en capital
- Idéal pour : tester un projet, fédérer une communauté, lever des fonds sans passer par une banque.



UN BON DOSSIER, C'EST DÉJÀ 50 % DU CHEMIN.

**Préparez-le avec méthode
et ne restez pas seul face aux banques.**

Aide	Qui ?	Montant estimé	Avantage clé
ACRE	Créateurs d'entreprise	Exonération charges	Démarrage allégé
Prêt d'honneur	Tous profils	Jusqu'à 50 000€	Sans garantie, effet levier
Bpifrance	TPE / PME	Variable	Prêts + garantie bancaire
Aides régionales	Selon localisation	Variable	Cumulables, sur-mesure
Microcrédit	Profils non bancarisés	Jusqu'à 12 000€	Accompagnement personnalisé
Crowdfunding	Tout porteur de projet	Illimité	Fédérateur, alternatif aux banques



Besoin d'un coup de pouce ?

**Contactez ICC Finance
pour une étude personnalisée
et découvrir à quelles aides
vous êtes réellement éligible.**



contact@icc-finance.fr



05 61 40 79 68

ÊTRE RAPPELÉ.E

www.icc-finance.fr

SARL ICC DÉVELOPPEMENT, au capital social de 14.300 € | Siège social : 12 allée du Rouergue 31770 Colomiers | Code NAF 6492Z | N° TVA FR 63805215738 | RCS TOULOUSE N° 805 215 738 | Franchiseur ICC FINANCE | Agissant en tant que courtier IOBSP et mandataire IAS | Enregistré à l'ORIAS sous le N°150 006 49 (www.orias.fr) et adhérent à l'AFIB | Supervisé par l'ACPR (www.acpr.banque-france.fr) | RC PRO MS AMLIN N°AMRCP200200 | Représenté par Mr Hugo CARIAT et Mr Sylvain GOMEZ en qualité de gérant - associé. | Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix (10) jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.